



Agenda

Lundi 3, 10 et 17 avril 2017

Pas de séance

Mardi 11 avril 2017

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, Statistique et Finance (à l'extérieur).

Lundi 24 avril 2017

-15h : **Michèle DEBONNEUIL**, Administrateur de l'INSEE, Inspecteur général des Finances : « *L'essor des services à la personne : une solution pour la réduction de notre chômage structurel ?* ».

Mardi 25 avril 2017

- 18h30 : conférence de **Jean-Pierre DUPUY** dans le cadre de la Fondation Éthique et Économie (Grande salle des séances).

Lundi 1^{er} et 8 mai 2017 : Pas de séance.

Lundi 15 mai 2017

-11h30 : Réunion de la section Économie politique, Statistique et Finance (salle 3).

- 13h : Buffet des académiciens (salon Bonnefous)

-15h : **Thierry BRETON**, Président-Directeur général d'Atos : « *Comment faire de la révolution digitale un moteur de la croissance et de l'emploi en France ?* ».

Lundi 22 mai 2017

-15h : **Michel DIDIER**, Président de Coe-Rexecode : « *Quelle fiscalité de l'épargne et du capital pour retenir en France l'épargne des français et l'orienter vers les entreprises ?* »

-17h30 : conférence de **Masami KITA** dans le cadre de la Fondation Éthique et Économie (Grande salle des séances).

Lundi 29 mai 2017

-15h : **Anne LAUVERGEON**, Présidente d'ALP, présidente de la Commission Innovation 2030 : « *Comment encourager l'innovation en France pour créer des emplois et de la croissance ?* ».

Lundi 5 juin 2017

Pas de séance (lundi de Pentecôte)

Séance du lundi 27 mars

Après approbation du procès-verbal de la précédente séance, le président **Michel Pébereau** a accueilli **Maurizio Malaguti**, élu membre correspondant de l'Académie dans la section de Philosophie le 10 octobre dernier et qui prenait part pour la première fois à une séance en cette qualité. Maurizio Malaguti a remercié l'Académie de l'avoir associé à ses travaux et a dit sa volonté de contribuer avec elle à la réflexion sur les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Le président a ensuite présenté l'intervenant de ce jour, **Gilbert Cette**, adjoint au directeur général des études et des relations internationales de la Banque de France, professeur associé à la faculté de sciences économiques de l'université d'Aix-Marseille et membre du Conseil d'analyse économique, qui avait accepté de répondre à la question : « Quelle réforme du Code du travail pour améliorer la compétitivité et la croissance de l'économie et réduire le chômage ? » Il s'est notamment appuyé, pour cela, sur les travaux qu'il a menés ces dernières années avec le juriste Jacques Barthélémy.

La rigidité : tel est, selon Gilbert Cette, le principal défaut du droit du travail français. Elle se traduit, entre autres, par un arsenal juridique pléthorique et en inflation continue, la rigueur procédurale des licenciements ou la multiplicité des seuils (10, 50, 200... salariés) qui déterminent les obligations de l'entreprise en termes d'institutions représentatives du personnel. Conçu afin de protéger le salarié, cet excès de réglementation se retourne en fait contre lui. Il pèse sur l'emploi, en décourageant l'embauche, au détriment des jeunes entrants sur le marché du travail. Il est préjudiciable à la démocratie sociale, en déresponsabilisant les partenaires sociaux sur le terrain, auxquels il ne laisse qu'une faible marge décisionnelle, en même temps qu'il entretient un climat conflictuel. Il freine enfin la compétitivité des entreprises, comme l'illustre le coût des heures de délégation syndicale.

Au vu de ce constat, Gilbert Cette propose d'alléger le poids des contraintes réglementaires en leur substituant, partout où ce sera possible, des accords conventionnels. On passerait ainsi d'une logique dérogatoire, actuellement en vigueur, à un système fondé sur la subsidiarité, étant préservés les principes fondamentaux du droit du travail et les accords européens et internationaux qui ont force de loi. Cette réforme concilierait à la fois les intérêts des salariés, qui seraient plus à même de s'exprimer sur les décisions les concernant par le biais de leurs représentants, et l'efficacité économique des entreprises. Elle imposerait de repenser le niveau d'élaboration des normes. Gilbert Cette ne pense pas que le niveau interprofessionnel soit le plus optimal pour de telles négociations, dans lesquelles les grandes centrales syndicales ont trop à perdre. Il se prononce, en parallèle, pour une réduction des branches professionnelles, de 700 à 100 ou 150. Il souhaite, par ailleurs, que les accords d'entreprise soient davantage contraignants dans l'évolution des contrats de travail.

Au-delà de cette réforme, qui pourrait connaître de multiples applications (durée du travail, seuils sociaux, traitement des contentieux...), l'orateur invite à imaginer un nouveau droit professionnel, qui tienne compte des mutations dans la nature du travail. S'il ne croit pas à une disparition du salariat, il juge indispensable de protéger les formes de travail indépendant suscitées par les nouvelles technologies, tout en préservant leurs spécificités (autonomie et flexibilité).

À l'issue de sa communication, **Gilbert Cette** a répondu aux questions que lui ont posées **Yvon Gattaz, Jean Baechler, Mireille Delmas-Marty, Jean-Claude Trichet, Jean-Claude Casanova, André Vacheron** et **Jacques de Larosière**.

Dans la presse et sur les ondes

- La dernière livraison de *Commentaire* (n° 157, printemps 2017) a demandé à une trentaine des contributeurs de la revue de livrer leurs « Propositions pour la France » à l'occasion des élections présidentielles. Parmi les auteurs sollicités, **Denis Kessler** (« Que ne pas faire ? ») critique la notion même de programme électoral, dans la mesure où celui-ci se présente généralement comme une « série de revendications catégorielles, mâtinée de quelques déclarations de grands principes ». Non seulement une telle conception de la politique, affirme-t-il, « ne donne pas sens à notre destin », mais elle accredit le rôle de l'État comme unique moteur du changement, au détriment de la société civile. D. Kessler plaide pour une revivification de cette dernière, par une série de dévolutions par lesquelles l'État abandonnerait « une partie du pouvoir qu'il a accaparé pour le transférer définitivement aux acteurs de la société civile ». **George de Menil** (« Du courage, encore du courage ») conclut : « Pour convaincre les électeurs, le gouvernement devra montrer que ses choix comptent, prendre avec courage les mesures nationales qui s'imposent et assumer sa responsabilité d'acteur essentiel sur l'échiquier européen. Seule une action forte est capable de restaurer la confiance dans les institutions nationales et européennes. »

Un article de **Jean-Claude Casanova** (« Un président trop normal ? ») tire, dans le même numéro, un bilan nuancé du quinquennat en passe de s'achever. Selon lui, François Hollande a pâti, à partir de 2013 et de son « tournant de la rigueur et de la compétitivité », d'une « contradiction entre sa politique économique et les convictions, ou plutôt les préjugés, d'une importante fraction des socialistes et plus encore de ceux qui se situent à la gauche de ce parti, que ce soit dans les autres formations politiques ou dans ces cercles lettrés si influents à gauche. » « Pour réussir pleinement, François Hollande aurait dû plus avancer dans la voie qu'il avait fixée. Il aurait dû aussi faire peur à sa gauche turbulente et éventuellement la détruire. Il ne l'a pas fait parce qu'il n'a voulu ni rompre avec sa gauche ni la forcer à l'approuver, parce qu'il a été trop optimiste sur les résultats du "tournant", trop timide pour les mesures adoptées et trop bienveillant à l'égard de ses camarades. »

- **Thierry de Montbrial** était l'invité de Vincent Hervouët sur LCI le 21 mars à propos de son dernier ouvrage, *Notre intérêt national*, codirigé avec Thomas Gomart. Interrogé sur le faible intérêt accordé aux questions internationales dans la campagne présidentielle, il l'a expliqué par la priorité donnée à leurs préoccupations quotidiennes (emploi, sécurité) par les électeurs et par la formation très sommaire de la majorité du personnel politique en termes de politique extérieure, alors même qu'elle occupe près de la moitié du temps d'un président de la République. Il a estimé de ce fait à deux ans le temps nécessaire pour qu'un chef de l'État maîtrise absolument son métier. À propos des votes populistes, Thierry de Montbrial a plaidé pour un « monde raisonnablement ouvert » : « Le problème est celui de l'excès. Il est extrêmement facile, au nom des idéaux, des principes, d'être pour les réfugiés, l'immigration, l'islam etc. Tout cela est question de proportions, parce qu'à partir d'un certain degré, si les choses évoluent trop vite, cela provoque [...] des réactions négatives. »

- Divers académiciens se sont exprimés sur l'avenir de l'Union européenne à l'occasion des 60 ans du traité de Rome. Dans une « Lettre à mes amis français » (*Le Point*, 16 mars), le ministre allemand des Finances **Wolfgang Schäuble**, élu membre associé de l'Académie le 10 octobre dernier, rappelle le rôle historique du couple franco-allemand dans la construction européenne. Il l'appelle à reprendre l'initiative d'entreprises communes, dans un climat économique qui s'améliore. Depuis l'après-guerre, écrit-il, « Français et Allemands n'ont pas eu [...] de divergences si fortes qu'ils ne les auraient pas surmontées. Au contraire : un compromis franco-allemand a régulièrement préparé le chemin à une avancée européenne. Ce sera aussi le cas après les élections dans nos deux pays cette année. [...] Les besoins de sécurité, de liberté et d'identité qui sont les plus pressants pour nos concitoyens ne peuvent être comblés que par notre communauté d'États et d'Européens. [...] C'est dans ces défis que toute notre énergie européenne doit s'investir. [...] L'Europe ne peut plus se permettre de se disperser dans mille tâches et questions, que la plupart du temps les États-membres ou les collectivités locales peuvent mieux résoudre que l'UE à 27. » **Jean Tirole**, interrogé par Corinne Lhaïk pour *L'Express* (22 mars), met en garde : « Une France isolée serait inaudible ». **Jean-Claude Trichet**, dans une tribune publiée par *Le Monde* (« Ce n'est pas le moment de se désunir », 25 mars) invite de son côté à ne pas « confondre la frustration de nombreux citoyens des pays avancés, exprimée en particulier par la montée du nationalisme et du protectionnisme, avec un rejet de l'Europe ». Il ajoute que « les Européens ont plus de raisons de s'unir qu'ils n'en avaient il y a soixante ans », alors qu'émergent de nouveaux grands marchés à monnaie unique et que se fait jour un certain désengagement américain en matière de défense.

- « Beveridge ou Bismarck, il faut choisir », éditorial de **Denis Kessler** dans *Challenges* du 23 mars. Extraits : « le système français est d'une grande confusion, car il est devenu totalement hybride – ni commutatif, ni distributif. Les droits sociaux ont progressivement été étendus à tous. [...] Les divers candidats semblent amplifier la confusion plutôt que de proposer une grande clarification indispensable. [...] La voie à suivre consisterait peut-être en un choix clair pour un système distributif pour tout ce qui est protection sociale. L'État assumerait alors sa responsabilité pleine et entière, sous le contrôle du Parlement, avec un financement du type TVA sociale (avantage pour la compétitivité) ou CSG déductible de l'IR. [...] On rendrait alors aux partenaires sociaux tout ce qui relève des relations du travail, un rôle pleinement légitime. Nationaliser la protection sociale, désétatiser les relations sociales, voilà une clarification possible dans le cadre d'une refondation nécessaire. »

À savoir

- **Jacques de Larosière** est intervenu le 22 mars dans le cadre d'une conférence organisée à Londres par PricewaterhouseCoopers sur le thème : « Pressures facing the banking sector. What policy makers and banking need to do? » Texte en ligne : http://www.asmp.fr/fiches_academiciens/larosiere_alire.htm.

- Du 22 au 29 mars se tient à l'Unesco « La presse en liberté », qui associe une exposition et une table ronde. L'événement est placé entre autres sous le patronage d'Irina Bokova, directrice générale de l'UNESCO et de **Laurent Stefanini**, délégué permanent de la France auprès de l'UNESCO.

- **Jean-Claude Trichet** a coprésidé le « 2017 Plenary Meeting » de la Commission Trilatérale à Washington du 24 au 26 mars.